



# PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – JUIN 2021

## DOSSIER DE DEMANDE

### AIDE EXCEPTIONNELLE TRESORERIE

Date limite de dépôt des dossiers : **30 SEPTEMBRE 2021**

#### MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES

Le règlement complet de l'aide est joint en annexe et consultable sur le site internet de la CDA de Saintes : <https://www.agglo-saintes.fr>.

Vous êtes invité à transmettre votre dossier accompagné des pièces indiquées à l'annexe 1.

**Votre demande d'aide peut être transmise à la CDA de Saintes jusqu'au 30 septembre 2021.**

La date de transmission mail ou le cachet de la poste fera foi.

#### Transmission de votre dossier :

- **Soit par voie électronique (de préférence) à l'adresse suivante :**

[info@cda-saintes.fr](mailto:info@cda-saintes.fr)

- **Soit par courrier à :**

**Communauté d'Agglomération de Saintes**  
A l'attention de Bruno DRAPRON, Président  
4 avenue de Tombouctou  
17100 SAINTES

**Pour tous renseignements, en particulier concernant votre éligibilité à cette aide exceptionnelle, vous pouvez contacter :**

Direction de l'Economie – CDA de Saintes  
Téléphone : 05 46 92 73 16  
[info@cda-saintes.fr](mailto:info@cda-saintes.fr)

## INFORMATIONS GENERALES SUR L'ENTREPRISE

**NOM, PRENOM du DIRIGEANT ou de la DIRIGEANTE :**

Téléphone : .....

Courriel : .....

**NOM DE L'ENTREPRISE :**

Date de création de l'entreprise (date d'immatriculation) :

Activité :

HOTEL .....

CAMPING .....

HEBERGEUR PROFESSIONNEL .....

Adresse :

Code postal : ..... Ville : .....

N° de SIRET : ..... Code NAF(APE) : .....

**Effectif salarié (hors apprentis) :**

**Appartenance à un groupe :**       **Oui**       **Non**

**Si oui, lequel :** \_\_\_\_\_ **, et part détenue dans l'entreprise par le groupe :** \_\_\_\_\_

## CHIFFRES D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE

**Comparatif activité 2020/2021 par rapport 2019/2020 :**

	<b>Chiffre d'affaires HT (en €)</b>
<b>Période 1 = Du 01/11/2019 au 30/04/2020</b>	
<b>Période 2 = Du 01/11/2020 au 30/04/2021</b>	
<b><i>Comparatif entre les 2 périodes</i></b>	

## CHARGES FIXES DE L'ENTREPRISE

**Charges fixes acquittées pendant la période de fermeture administrative de l'entreprise**

<b><u>Nature des charges fixes</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
<b>Charges externes (loyer, électricité, eau, sécurité, etc...)</b>	
<b>Impôt et taxes</b>	
<b>Charges financières</b>	
<b>Charges de personnels (hors revenu des dirigeants), non couverte par chômage partiel</b>	
<b><u>TOTAL</u></b>	

**AIDES PUBLIQUES DEJA REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

**Votre entreprise a-t-elle reçu des aides publiques pendant la période concernée ?**

<b><u>Nature de l'aide</u></b>	<b><u>Période concernée</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
<b>Fonds de solidarité de l'Etat</b>		
<b>Fonds d'aide Région</b>		
<b>Autres ?</b>		
	<b><u>TOTAL</u></b>	

**Dossier reçu le :**

**Attribution d'une aide :**  Oui  Non

**Motif de refus :**

**Montant de l'aide**

*(15% des charges fixes acquittées pendant la période de fermeture  
Plafond 2000 euros et total aides perçues)*

**Visa Direction économie :**

*Cadre réservé à la CDA de Saintes*

**Visa du Président**

**Pour toutes les entreprises :**

- Le dossier de demande dûment rempli, daté et signé par l'entreprise demandeuse
- Un relevé d'identité bancaire établi au nom de l'entreprise
- Une attestation sur l'honneur (annexe 2)
- Extrait d'immatriculation du registre du commerce ou du répertoire des métiers de moins de trois mois

**AIDE EXCEPTIONNELLE TRESORERIE ENTREPRISE 2021**

*Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande.*

Je soussigné(e),.....

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise ..... :

Atteste sur l'honneur :

- ✓ l'exactitude des informations déclarées dans le formulaire de demande d'aide exceptionnelle à la trésorerie des entreprises de la CDA de Saintes
- ✓ avoir été à jour de mes obligations fiscales et sociales à la date du 01/03/2020
- ✓ ne pas répondre à la définition européenne des entreprises en difficulté à la date du 31/12/2019
- ✓ ne pas avoir radié mon entreprise à la date de la présente demande.

Fait le :

À :

Signature

**Règlement Fonds d'aide à la trésorerie des entreprises**  
**Année 2021**  
**CDA de Saintes**

**Objectif :**

La crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a généré à l'échelle mondiale un choc économique de très grande ampleur. Les dispositions prises au niveau national pour ralentir la propagation de l'épidémie, notamment les mesures de confinement prises en 2020 et au 1er semestre 2021 ont fortement impacté le chiffre d'affaires des entreprises et fragilisé leur trésorerie.

Face à ce constat, en accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre réglementaire mis en place aux niveaux européen et national, les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé la mise en œuvre d'un dispositif temporaire de soutien à la trésorerie des entreprises du territoire communautaire, dans une logique de pérennisation de l'activité et de préservation des emplois.

Cette aide exceptionnelle face à la crise Covid-19 prend la forme d'une contribution aux charges fixes des entreprises non couvertes par les dispositifs mis en place par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

La forme de l'aide est une subvention.

**Bénéficiaires :**

Le dispositif cible :

- les établissements contraints à une fermeture administrative consécutivement à la prise du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et décrets successifs intervenus pour modifier ce décret.
- les hôtels, les campings et les autres hébergeurs professionnels justifiant d'une perte d'activité supérieure à 50% sur la période du 01/11/20 au 30/04/21 par rapport à la période du 01/11/19 au 30/04/20.

**Sont exclues :**

- Les associations à l'exception des associations exerçant une activité économique ayant pour vocation la mise à disposition de biens ou de services sur un marché.
- Les entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 10 salariés (hors apprentis) ou appartenant à un groupe dont l'effectif est supérieur à 10 salariés

**Critères :**

- L'entreprise devra justifier de l'implantation de son siège social ou d'un établissement, et de son activité principale sur le territoire de la CDA de Saintes
- Être à jour à jour de ses obligations sociales et fiscales au 01 mars 2020
- Ne pas répondre à la définition européenne des entreprises en difficulté à la date du 31/12/19
- Justifiant d'un montant de charges fixes non couvert par les aides de l'Etat et de la Région sur la période de fermeture

**Montant de l'aide :**

- L'assiette de l'aide correspond aux charges fixes (charges externes, impôt et taxes, charges financières, charges de personnel (hors revenu des dirigeants) acquittées pendant la période de fermeture
- Le montant de l'aide s'élève au maximum à 15% des charges fixes acquittées pendant la période de fermeture dans la limite de 2000 euros
- Le cumul des différentes aides reçues ne peut être supérieur au montant des charges fixes acquittées

**Pièces à fournir :**

- Formulaire de demande Fonds d'aide exceptionnel à la trésorerie des entreprises CDA de Saintes
- Déclaration sur l'honneur attestant :
  - o l'exactitude des informations déclarées
  - o la régularité de la situation fiscale et sociale au 1<sup>er</sup> mars 2020
  - o de ne pas répondre à la définition européenne des entreprises en difficulté à la date du 31/12/19
  - o de ne pas avoir radié l'entreprise à la date de la présente demande.
- RIB
- Extrait K-bis ou Extrait K (pour les entreprises inscrites au RCS) ou Extrait D1 (pour les artisans inscrits au registre des métiers) ou Avis de situation SIREN (pour les activités libérales)